



Attestation de formation à la radioprotection des patients

Formation obligatoire

Arrêté du 18 mai 2004.
Attestation valable 10 ans.

2026

Jeudi 28 mai



Intervenants

- › Patrick ROUAS
- › Yves DELBOS
- › Yves GONZALEZ



Tarif

- › 400€



Public visé

- › Chirurgiens-dentistes



Lieu de la formation

- › UFR des Sciences odontologiques



Inscription

[https://umfcs.u-bordeaux.fr/formations/
formations-courtes/odontologie](https://umfcs.u-bordeaux.fr/formations/formations-courtes/odontologie)

Objectifs principaux

- Répondre à une obligation légale depuis le 18 juin 2009 pour sécuriser votre pratique.
- Maîtriser les bases théoriques nécessaires à l'utilisation de vos appareils d'imagerie médicale.
- Connaître les principes de la radioprotection dans toutes les situations d'utilisation en odontologie.

Programme

8h30 : Accueil des participants

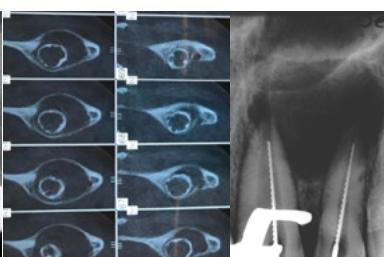
9h00 - 12h00

- › Dosimétrie
- › Effets biologiques des rayonnements ionisants
- › Modalités pratiques de la radioprotection
- › Réglementation de la radioprotection.

13h00 - 18h00

- › Application pratique des principes de radioprotection en Odontologie

A l'issue de la formation une attestation vous sera délivrée.



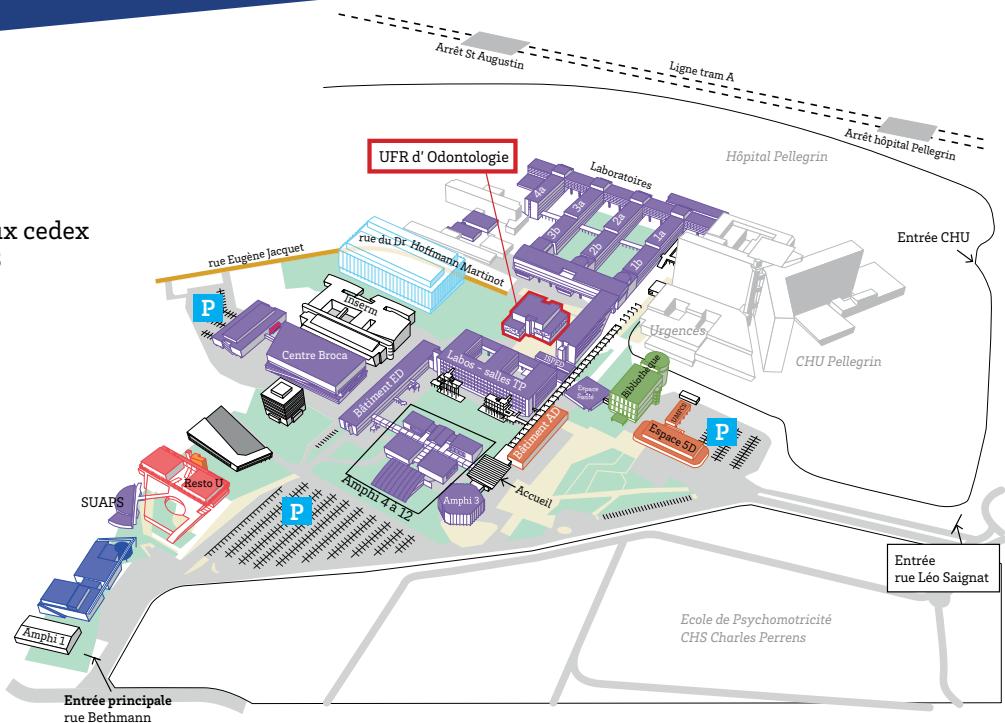
Contacts

Université de Bordeaux
UFR des sciences odontologiques
 146 Rue Léo Saignat, 33076 Bordeaux cedex
 Tel : 05 47 30 43 01 / 05 47 30 43 28
 directeur.odonto@u-bordeaux.fr

UFR des Sciences Odontologiques de Bordeaux

UFR des Sciences Odontologiques de Bordeaux

UFR des Sciences Odontologiques Université de Bordeaux



Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la journée de formation :

Attestation de formation à la radioprotection des patients

Jeudi 28 mai 2026

Nom

Prénom

Date de naissance

N° RPPS

Adresse

Email

Tél

Je suis pris en charge au titre de la formation continue financée par mon employeur ou par un organisme paritaire pour un montant total de Euros

Je joins à la fiche d'inscription l'attestation de prise en charge visée par l'employeur ou par un organisme paritaire finançant la formation

OU

Je m'inscris à titre individuel et je m'engage à verser les frais de formation pour un montant total de : Euros
 Règlement par chèque à l'ordre de : « [Agent comptable de l'université de Bordeaux](#) »

Toute annulation d'inscription doit être notifiée par e-mail à l'adresse directeur.odonto@u-bordeaux.fr, au moins 15 jours avant la date de la formation.
 Aucune demande de remboursement des frais d'inscription ne pourra être acceptée :

- Si l'annulation est effectuée moins de 15 jours avant la date du début de la formation.
- En cas de non présentation du stagiaire.

Date :

Signature